# RAPPORT ANNUEL 2018 CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

17 AVRIL 2019

## **TABLE DES MATIÈRES**

1.	MOT	DU PRESIDENT	3	
2.	PRÉS	SENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4	
	2.1.	Description générale d'un conseil de quartier		
	2.2.	Conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL)		
	2.3.	La mission du conseil de quartier		
	2.4.	Le rôle du conseil de quartier		
	2.5.	Le conseil d'administration		
	2.6.	Membres du conseil d'arrondissement	5	
	2.7.	Conseillère en consultations publiques		
	2.8.	Limites du quartierLimites du quartier		
•	FONC	FONCTIONNEMENT DI CONCEIL DE QUADTIED		
3.		CTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER		
	3.1.	Assemblees et reunions	/	
4.	REPF	RÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	8	
5.	DEMA	ANDE D'OPINION	9	
6.	ACTI	VITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	9	
	6.1.	Projet Le Phare		
	6.2.	Projet vélo		
	6.3.	Sécurité routière		
	6.4.	Appui aux demandes de citoyens	12	
	6.5.	Autres dossiers		
7.	ÉTAT	S FINANCIERS	13	

#### 1. MOT DU PRÉSIDENT

Cette année, le dossier concernant le projet Le Phare a occupé une partie importante de nos préoccupations. Un des irritants que nous avons noté lors des discussions entourant ce projet a été de constater que nous n'avons pas eu accès aux arguments qui ont convaincu la Commission d'Urbanisme et de Conservation de la ville de Québec (CUCQ) du bien-fondé de ce projet. Nous demandons que le règlement par lequel la CUCQ est encadrée soit modifié afin que les textes supportant les avis émis par cet organisme soient rendus publics. Si le sujet vous intéresse, je consulter mémoire de notre vous recommande de le conseil au (https://www.ville.guebec.gc.ca/citoyens/participationcitoyenne/conseils guartier/saintlouis/Visualis er.ashx?id=3413)

L'année qui vient en sera une de transition entre la planification et l'action. Les investissements importants dans les infrastructures auront des impacts dans notre quartier. En particulier, en 2019 on assistera aux débuts des travaux sur la route de l'Église. Le Conseil de Quartier surveillera de façon assidue ces travaux.

Les sections 3, 4, 5 et 6 de ce rapport précisent les actions de notre conseil au cours de l'année 2018. Comme on peut le constater, le conseil est sollicité sur plusieurs dossiers.

J'encourage les personnes qui veulent collaborer au développement de notre quartier, à joindre les rangs du conseil qui a toujours besoin de l'implication de ses citoyens et de ses citoyennes. Souhaitons-nous une excellente année 2019

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les **membres du conseil d'administration** qui ont fourni des efforts et de précieux moments pour représenter les citoyens et les citoyennes de notre quartier. En particulier, je remercie M. Louis Alexandre qui a agi en tant que président de janvier à avril et qui continue de participer de façon très active à la vie de notre quartier. Je remercie également Mme Khadija Said qui a agi à titre de secrétaire du conseil depuis avril 2015.

Je souligne l'excellent travail et je remercie M<sup>me</sup> Cristina Bucica ainsi que Mmes Gabrielle Mathieu et Isabelle Darisse de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Leur collaboration facilite notre tâche et permet à notre conseil de fonctionner de façon convenable.

Enfin, je remercie M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve, conseillère du district électoral de Saint-Louis Sillery. Sa présence attentive aux besoins des citoyens et des citoyennes nous assure d'une excellente collaboration pour la poursuite de notre développement. J'en profite pour inviter les deux autres membres du conseil municipal dont les districts électoraux recoupent le territoire de notre quartier (Mme Anne Corriveau et M. Rémy Normand) à accroitre leur présence à nos réunions mensuelles.

## 2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Québec. Ses membres sont les personnes majeures qui résident dans le quartier ainsi que les représentants des établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires qui s'y trouvent.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements aux règlements d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemples, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique.

#### 2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL)

Le CQSL a été constitué à la demande de la population et a été créé en mars 2007. Ceci faisait suite à une requête signée en 2006 par plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce. Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8).

#### 2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

#### 2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Donner avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, à leur demande ou de sa propre initiative, sur toute matière concernant le quartier;

• Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

#### 2.5. Le conseil d'administration

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration (c.a.). Celui-ci est normalement composé de huit administrateurs élus par les membres parmi ceux qui résident dans le quartier (quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes). De plus, le c.a. comporte normalement trois administrateurs cooptés, c'est-à-dire nommés par les administrateurs élus. Au 31 décembre 2018, trois postes d'administrateurs élus et deux postes d'administrateurs cooptés étaient vacants.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis					
Monsieur Bernard Drouin	Président				
Monsieur Mario Léonard	Vice-président (démission, décembre 2018)				
Monsieur Pierre Pelletier	Secrétaire				
Madame KhadijaSaid	Secrétaire (démission, octobre 2018)				
Monsieur Walter Ouellet	Trésorier				
Madame Nadia Aubin-Horth	Administratrice				
Madame Carolle Dussault	Administratrice				
Madame Andrée Blanchet	Administratrice cooptée lors du CA du 11 avril 2018 tenue juste après l'AGA.				

#### 2.6. Membres du conseil d'arrondissement

Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Il s'agit de madame Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de madame Émilie Villeneuve, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery, et de monsieur Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

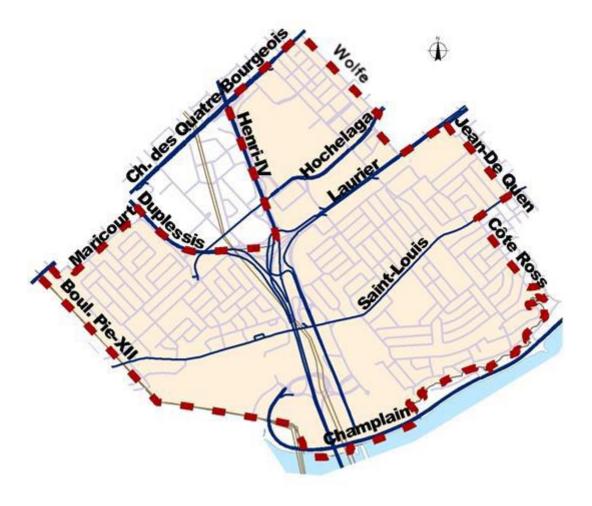
#### 2.7. Conseillère en consultations publiques

Le conseil a été assisté d'une conseillère en consultations publiques, soit madame Cristina Bucica pour les périodes de janvier à mars et de novembre à décembre, et madame Isabelle Darisse pour la période d'avril à octobre. Son rôle est de veiller à ce que les démarches

amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions ou questions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

## 2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte cidessous :



#### 3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 3.1. Assemblées et réunions

En 2018, le conseil de quartier de Saint-Louis a tenu dix (10) rencontres publiques (neuf assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée générale). Les assemblées ont eu lieu à 19 h, le deuxième mercredi du mois. Elles ont été tenues de janvier à juin à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque Monique-Corriveau (6), de septembre à novembre à la salle 115 du Centre sportif de Sainte-Foy (3) et en décembre, au Centre communautaire Saint-Mathieu (1). L'assemblée générale s'est tenue le 11 avril 2018 à 19 h; les rencontres font relâche en juillet et août.

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

Toutes les assemblées ont été tenues en public; aucun huis clos n'a été décrété. Les votes ont tous été pris à main levée et la tenue d'un scrutin secret n'a jamais été demandé.

Son conseil d'administration a aussi tenu quatre (4) réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé tout au cours de l'année à des présentations et émis des commentaires à la Ville en regard de divers dossiers d'actualité tels la nouvelle politique de participation publique, le réseau structurant de transport en commun, la gestion des matières résiduelles, le projet Le Phare, les largeurs minimales de lots, la politique de déneigement, etc.

#### 4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en milieu d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs intérêts et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public, dont certaines ont été directement transmises à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

#### 5. DEMANDE D'OPINION

Le conseil de quartier de Saint-Louis n'a reçu en 2018 aucun mandat de la part de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge pour la tenue de consultation publique (demande d'opinion) auprès des citoyens.

## 6. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

#### 6.1. Projet Le Phare

Le CQSL a été très actif en 2018 dans le dossier du projet Le Phare en participant aux deux séances de présentation tenues par le promoteur les 19-20 juin, aux deux séances d'information sur les projets de règlements tenues par la ville les 29-30 octobre et à la consultation publique tenue le 21 novembre, ce qui a donné lieu au dépôt d'un mémoire le 29 novembre 2018.

Dans ce mémoire, le CQSL a recommandé au Conseil de la Ville de ne pas adopter les projets de règlements RVQ 2604 et RVQ 2689 visant à permettre la construction du projet Le Phare. Il a été d'avis que la consultation menée par la Ville était insatisfaisante eu égard aux objectifs reconnus en matière de participation publique. En faisant passer de 110 à 250 mètres la hauteur maximale des bâtiments, l'adoption des projets de règlements brise le compromis fait par la Ville en respect des préoccupations exprimées par ses citoyens lors de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy. Il n'y a pas eu de démonstration que le projet comporte des caractéristiques qui en font une « signature » comme cela devait être le cas. Enfin, le CQSL a aussi fait part des nuisances durant les éventuels travaux ainsi que des impacts négatifs de la circulation automobile engendrée par Le Phare conjuguée à la hausse du trafic sur l'ensemble du réseau routier.

#### 6.2. Projet vélo

Le conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) est membre de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposé comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur la réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 (TCV-10), la mise en place d'un système de vélo partage (TCV-11) et les investissements dans la Vision des déplacements à vélo (TCV-12).

Le CQSL a salué (R 18-02-02) l'engagement de la ville de Québec de compléter avant le 24 juin 2018 l'ensemble des projets du réseau cyclable qui ont été reportés en 2017, de même que ceux prévus en 2018. De plus, le conseil a invité la Ville de Québec à rattraper le retard accumulé dans la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo en aménageant au moins 32,8 km de voies cyclables en 2018.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de St-Louis a aussi recommandé (R 18-03-02) que la ville de Québec se penche sur la pertinence d'implanter un système de vélo partage. Celui-ci pourrait se développer sous la forme d'un partenariat public-privé ou sous la forme d'ententes avec des opérateurs privés qui prendraient à leur charge le déploiement d'une flotte de vélos en partage, de préférence avec une portion de la flotte avec assistance électrique. Le conseil recommande aussi que la ville intègre dans sa réflexion les éléments garantissant une implantation harmonieuse de ce type de système à Québec en incluant les bonnes pratiques internationales. Notamment en ce qui a trait à la quantité de vélos par rapport à la population, les espaces de stationnements autorisés pour ces flottes de vélos, la robustesse du matériel et les dispositifs contre le vandalisme, les effectifs prévus par l'opérateur pour l'entretien et le repositionnement des vélos dans la ville et tout autre élément susceptible d'assurer le succès d'un tel système.

#### 6.3. Sécurité routière

L'un des enjeux majeurs auquel fait face le quartier de Saint-Louis est l'impact d'une densification accrue sur la circulation automobile et sur la sécurité des résidents dans leurs déplacements actifs. Les piétons et cyclistes représentent la clientèle la plus à risque quant au partage des infrastructures routières. Au cours de la dernière année, le CQSL a soutenu des citoyens, s'est impliqué et est intervenu auprès de la Ville dans divers dossiers touchant la sécurité des personnes.

#### Rue Wilfrid-Légaré:

Des citoyens de la rue Wilfrid-Légaré ont demandé à la Ville, pétition à l'appui, de doter cette rue d'un trottoir sur le tronçon entre la route de l'Église et la rue Landry. Ce tronçon fait l'objet de problématiques particulières (achalandage élevé, étroitesse de la chaussée, présences prolongées de camions de livraison stationnés illégalement faute de zone de débarcadère, etc.). Cette situation accroît les risques à la sécurité des usagers dans leurs déplacements, risques amplifiés en période hivernale pour les piétons.

Suite à un refus de la ville de donner suite à la requête des citoyens, le CQSL est intervenu (résolution 18-06-02 et représentation) et obtenu de la ville une révision de sa position en acceptant de doter ce tronçon de rue d'un trottoir sur la base notamment d'une densification

accrue du secteur (ex. route de l'Église) et un accroissement des déplacements actifs qui augmentent les risques d'accidents.

#### Rue William-Stuart:

Le CQSL a appuyé les citoyens de cette rue qui demandaient à la Ville de réviser les normes de stationnement ainsi que la signalisation routière du secteur. Ainsi, une pétition a été déposée afin de limiter le stationnement à une période de 60 minutes, de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi selon le principe de l'alternance, aux endroits où le stationnement sur rue n'est pas déjà réglementé. De plus, les résidents désiraient que l'intersection formée par les rues William-Stuart et de Tournai soit contrôlée par des arrêts obligatoires à toutes les approches.

La ville a acquiescé à cette demande et a émis à cet effet 3 ordonnances (O-221, O-222 et O-223) modifiant les règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement aux rues William-Stuart et de Tournai.

#### Rue des Grondines :

Le CQSL a demandé (suivis de R 17-08-03) à la Ville de clarifier les paramètres et/ou critères d'analyse utilisés pour justifier ou non une intervention suite à une problématique de sécurité routière soulevée. Ceci fait suite à la décision de la Ville de ne pas acquiescer aux requêtes maintes fois exprimées par les résidents de cette rue et le conseil de quartier. Les risques d'accidents automobiles impliquant des piétons y sont plus élevés du fait que cette rue sert de voie de transit vers les ponts.

Ces paramètres sont notamment le nombre d'habitations dans la zone visée, la hiérarchie routière, les débits et mouvements de véhicules, la présence de commerces (garderie, bureau), les avantages et désavantages de correctifs pour les résidents, etc. Ces paramètres serviront à éclairer les citoyens et le conseil de quartier lors de futures problématiques similaires soulevées.

#### Déneigement :

La mairie de Québec rappelait le 11 octobre 2018 que « La mobilité durable est au cœur des priorités de la Ville....<sup>i</sup> » et qu'elle orientera la définition des assises de la prochaine Stratégie de sécurité routière. Il faut également rappeler que la mobilité durable se définit notamment comme la capacité, pour les personnes de toutes conditions, de se déplacer de façon sécuritaire, efficace et confortable.

Le CQSL considère que le déneigement efficace des infrastructures (artères, rues et trottoirs) est un incontournable étant donné la densification accrue du quartier, la rigueur et

la durée de la période hivernale à Québec et la mobilité durable qui doit favoriser les déplacements actifs dans un environnement sécuritaire.

Le CQSL a demandé (R 18-08-04) à l'instar d'autres conseils de quartier que la ville rencontre les citoyens pour expliquer la portée de la Politique de déneigement en vigueur et des modifications prévues ou pouvant y être apportées et donner des réponses aux multiples doléances et questions des citoyens. La ville a opté pour une présentation de cette politique aux conseils de quartier le 13 décembre 2018 qui auront à en informer leurs citoyens; elle encourage ces derniers à recourir au service 311 pour lui faire part de toute problématique en cette matière.

#### Stratégie de sécurité routière :

Le CQSL a participé les 13-14 avril 2018 au premier Colloque sur la sécurité routière tenue par la Ville de Québec. Ce colloque s'inscrit dans la démarche de doter la ville d'une Stratégie de sécurité routière (2019-2023) qui devrait donner lieu à une consultation publique en 2019 à laquelle participera le CQSL.

#### 6.4. Appui aux demandes de citoyens

#### Accès au parc Saint-Louis-de-France :

Des parents de jeunes enfants du secteur demandaient d'avoir accès en tout temps aux infrastructures de jeux du parc y compris pendant la période et aux heures d'activités scolaires ce qui leur était refusé. Ces accès sont régis par une entente entre la Commission scolaire des Découvreurs (CS) et l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Ville). Le CQSL a appuyé et accompagné (suivis de R 17-09-02 et R 17-09-03) ces citoyens ce qui a permis à la CS d'expliciter la portée et les raisons de son refus (contrôle des accès et sécurité des élèves) et à la Ville d'ajuster l'entente suite à certaines anomalies décelées. En finale, les citoyens auront accès à ce parc lorsqu'il n'y aura pas de présence d'enfants, sous la responsabilité de la CS, sur le terrain (services de garde, récréations et activités scolaires).

#### Déneigement du trottoir de l'avenue Fournier :

Le CQSL a appuyé (R 18-10-04), auprès de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, la demande de résidents afin de procéder au déneigement du seul trottoir nord-sud disponible, pour la zone comprise entre les artères de la route de l'Église et l'Avenue Wolfe, artères caractérisées par une forte circulation automobile. Cette position est basée sur la quasi inexistence de trottoir en milieu résidentiel, la localisation de cette rue qui est le seul accès direct Quatre-Bourgeois - avenue St-Germain-des-Prés via un accès piéton protégé

sur le boulevard Hochelaga et ce, dans un secteur faisant l'objet d'une densification croissante (déplacements automobiles et actifs).

#### 6.5. Autres dossiers

En 2018, le CQSL a notamment :

- appuyé formellement (R 18-01-02) le mémoire préparé par un regroupement de conseils de quartier en regard du projet de règlement du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui fait suite à l'adoption de la Loi 122. Ce projet de règlement vise notamment à fixer les exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique suite au retrait du processus référendaire. La Ville œuvre actuellement à la révision de sa politique en cette matière suite à l'adoption de ce règlement le 19 juin 2018;
- demandé à la Ville (R 18-03-03) de prendre des mesures incitatives pour favoriser l'implantation et la survie de commerces de proximité dans le secteur de la route de l'Église;
- demandé à la Ville (R 18-04-04) d'avoir accès aux données (ex. nombre, nature, fréquence) reliées aux demandes de service transmises à l'aide du service 311;
- accordé son appui (R 18-02-05) à un projet de mentorat d'une durée d'un an supporté par le YWCA et concrétisé par la présence d'une observatrice ayant accès aux travaux du conseil; ce projet s'inscrit dans un programme de leadership au féminin;
- a accueilli un groupe de 3 citoyens d'Haïti participant à un projet, parrainé par la Fédération canadienne des municipalités, qui visait à renforcer la gouvernance locale dans ce pays par l'observation de modes de fonctionnement de comités citoyens.

## 7. ÉTATS FINANCIERS

En 2018, le CQSL a bénéficié d'un budget de 1 583,30 \$; aucune subvention de la Ville de Québec n'a été reçu en 2018.

Le montant total des dépenses en 2018 a été 1 013,98 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (720,00 \$), l'assemblée générale annuelle (123,51 \$), une commande de chèques (101,07 \$), les frais bancaires (35,40 \$) et les frais administratifs (34,00 \$) au Registraire de Québec (REQ).

Une somme de 569,32 \$ n`a pas été utilisé en 2018 et ce montant est donc reporté à l'année financière 2019.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

## LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

## BILAN

## AU 31 DÉCEMBRE 2018

7.6 6 7 5 2 6 2 11 5 7 2 2 6 7 6		
	AU 31 DÉC. 2018	AU 31 DÉC. 2017
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	542,23	1556,21
Petite caisse	27,09	27,09
En circulation		
Actif net		
Actif net		
Non affecté	569,32	1583,30
Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis :		

### LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

## AU 31 DÉCEMBRE 2018

	AU 31 DÉC. 2018	AU 31 DÉC. 2017
	\$	\$
Produits (Revenus)		
Subventions – Ville de Québec		1 500,00
Fonctionnement		
Autres		
		1 500,00
Charges (Dépenses)		
Fonctionnement	1 013,98	1 233,81
Représentation		
	1 013,98	1 233,81
Excédent des produits par rapport aux charges	(1 013,98)	266,19
Actif net non affecté au début de l'exercice	1 583,30	1 317,11
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	569, 32	1 583,30